

LES AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES 2025

La Caf de la Haute-Marne est un acteur majeur des politiques de solidarité et agit en faveur des quatre missions principales de la Branche Famille :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et les conditions de logement.

Par son Règlement Intérieur d'Action Sociale, la Caf prend un engagement de soutien, de solidarité et d'accompagnement en faveur des familles, sous la forme d'aides financières qui permettent de trouver des réponses adaptées aux besoins et difficultés des familles dans une double logique de prévention et d'accompagnement des vulnérabilités ponctuelles et de développement des offres de service.

Retrouvez dans cette infographie un panorama synthétique des aides proposées par la Caf de la Haute-Marne !

Aides aux familles fragilisées

Subvention de 400€ dans le cadre d'une urgence ou jusqu'à 1000€ (ou 2000€ dans le cadre de contrats famille), à destination de familles accompagnées dans le cadre de l'offre de travail social de la Caf

AIDES EN FAVEUR DES FAMILLES

Aide à la naissance d'un troisième enfant

Subvention de 250€ versée aux familles concernées par une troisième naissance ou confrontées à des dépenses exceptionnelles, dans le cadre d'un accompagnement social.

Aides à la mobilité

Secours jusqu'à 500€ pour les familles avec un quotient familial inférieur à 400€
Prêt sans intérêt jusqu'à 500€ pour les familles avec un quotient familial inférieur à 900€ versé directement au Garage Solidaire de Langres pour la réparation de véhicules.

Passeports Loisirs

Subvention de 50 à 80€ en fonction du quotient familial pour la participation aux frais d'inscription ou de cotisation auprès d'une association/structure haut-marnaise sportive, culturelle...
A destination des enfants nés entre le 01/01/2008 et le 31/12/2021. Cette aide peut être complétée par le Pass'Sport versé par l'Etat

Aides aux vacances

Aide aux vacances Enfant :
Aide pour un séjour de 5 à 10j au sein d'une structure labellisée VACAF, pour les enfants nés entre le 01/01/2008 et le 31/12/2021. Prise en charge de 65 à 80% du coût du séjour en fonction du quotient familial, majoré pour les familles monoparentales ou bénéficiaires de l'AAEH

Aide aux vacances Famille :
Aide pour un séjour de 2 à 10 nuitées, une année sur deux, pour les enfants nés entre le 01/01/2008 et le 31/12/2024. Prise en charge de 40 à 60% du coût du séjour en fonction du quotient familial, majoré pour les familles monoparentales ou bénéficiaires de l'AAEH

AIDES AUX TEMPS LIBRES

Comment bénéficier des aides financières individuelles de la Caf ?

Les aides sont détaillées dans le Règlement Intérieur d'Action Sociale de la Caf, disponible sur caf.fr, rubrique Allocataires / offre de service / Accueil offre de service.

Les demandes d'aides peuvent être réalisées directement à la Caf, via l'adresse suivante :

AIDES-INDIVIDUELLES
@CAF52.CAF.FR

Pour contacter la Caf

Le site caf.fr est l'outil indispensable qui facilite la recherche d'informations et l'accès à votre espace numérique MonCompte Caf pour gérer vos démarches.

COURRIEL

Via caf.fr ou l'espace personnel

(la Caf s'engage à apporter une réponse sous 48h)

TÉLÉPHONE

3230 Service gratuit - prix appel (du lundi au vendredi de 9h à 16h30)

ADRESSE

Pour une réponse personnalisée, les allocataires peuvent prendre RDV sur caf.fr rubrique "Nous contacter" en choisissant l'heure, le lieu et le motif de RDV. Des RDV téléphoniques sont également proposés.

34 rue du Commandant Hugueny - 52000 CHAUMONT
7 rue du Brigadier Albert - 52100 SAINT-DIZIER
21 points relais Caf et espaces France Service

AIDES EN FAVEUR DES JEUNES

Aide au parcours des jeunes

Subvention jusqu'à 800€, versée prioritairement au tiers pour financer des frais d'inscription pour des études supérieures, des coûts de formation, de logement, de mobilité... en lien avec un changement dans son parcours social ou professionnel

Bourse BAFA / BAFD

Subvention de 450€ (BAFA) ou 550€ (BAFD) versée sur présentation de l'attestation de suivi du stage d'approfondissement

LES FAMILLES ELIGIBLES

Les aides financières individuelles s'adressent aux familles allocataires de la Caf de la Haute-Marne, ayant au moins un enfant de moins de 20 ans à charge (ou futurs parents).

L'attribution d'une aide est conditionnée à la régularité du dossier allocataire au titre des prestations légales.

Les aides sont conditionnées au quotient familial, permettant d'évaluer les revenus des familles.

Pour bénéficier des aides individuelles de la Caf, la famille doit avoir un quotient familial inférieur ou égal à 900€ pour toutes les aides.

Les aides sont attribuées dans la limite des fonds disponibles.

Prêts d'équipements mobiliers et ménagers

Prêts sans intérêts, remboursables par mensualités de 35€ pour l'acquisition d'articles ménagers ou mobiliers (liste d'articles limitée) jusqu'à 450€ pour l'équipement de l'habitat principal

AIDES LIÉES AU LOGEMENT

Aide à l'énergie

Prêt sans intérêt jusqu'à 1000€ pour les familles afin de les accompagner dans le paiement d'une facture d'énergie, aide versée directement au fournisseur

Subvention pour travaux de rénovation

Subvention jusqu'à 5000€, à destination des propriétaires ou locataires, pour financer des travaux de rénovation permettant un gain énergétique d'au moins 35%. L'aide est versée subsidiairement aux autres aides liées à la rénovation.

Aide à la lutte contre l'indécence des logements

Prêt sans intérêt jusqu'à 1000€ pour des travaux de mise aux normes du logement dans le cadre de la lutte contre les nuisibles

Retrouvez toutes les informations et actualités de la Caf de la Haute-Marne sur

caf.fr

ainsi que sur les réseaux sociaux

